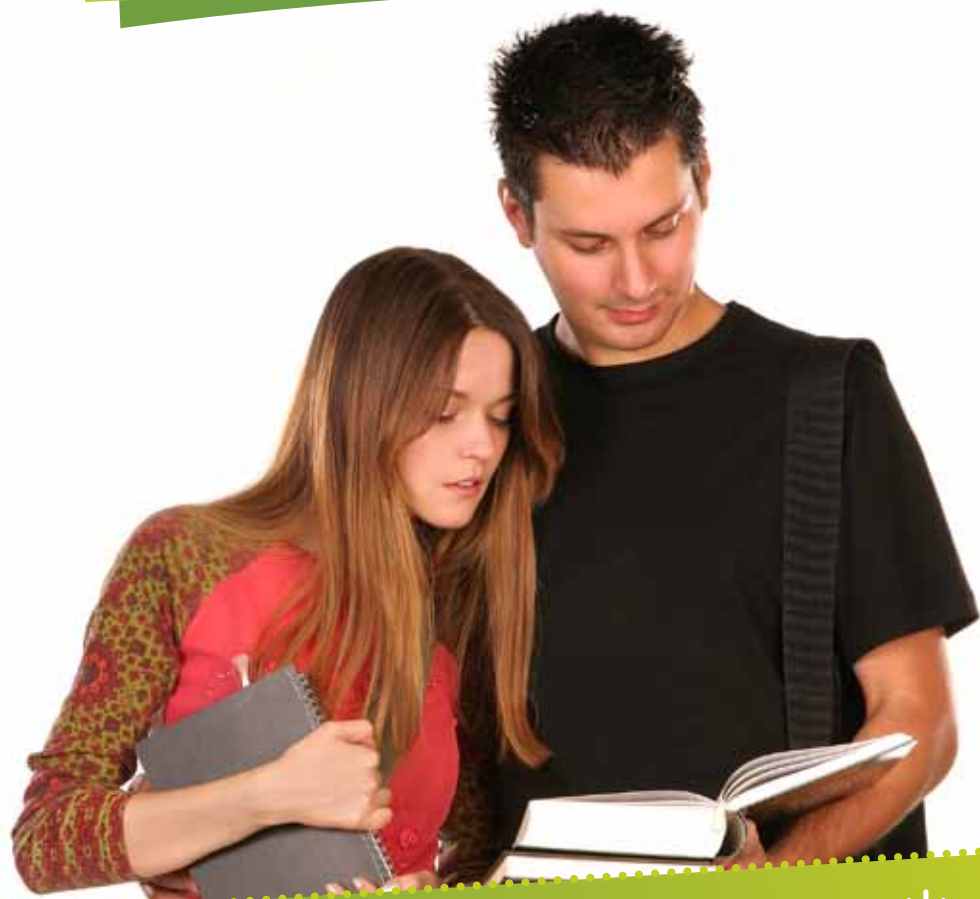


LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



UNIVERSITÉ
BORDEAUX
SEGALÉN

LE RELAIS HANDICAP : POUR UNE UNIVERSITÉ NON DISCRIMINANTE

Le Relais Handicap est un service dédié à l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé et ceci de manière temporaire ou persistante. Ces missions entrent dans le cadre de l'université afin de répondre, d'une part, aux objectifs de la loi « pour l'égalité des droits et des chances » de février 2005 et d'autre part, aux engagements précisés par la charte Université/Handicap de septembre 2007. Pour cela, le service organise l'accueil des étudiants en collaboration avec les différents services de l'université (scolarité, médecine préventive, ...) ou extérieurs (MDPH, CROUS,...) et aide l'étudiant à la construction du projet de formation en accord avec le projet professionnel. L'analyse personnalisée des besoins est effectuée au sein du service et en collaboration avec les équipes enseignantes,

les secrétariats pédagogiques et le service des examens. Un enseignant relais de chaque composante conseille et participe à la réflexion menée sur l'aménagement de la formation de l'étudiant ainsi qu'à son insertion professionnelle. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour améliorer la prise en charge des étudiants. L'accompagnement ne peut être synonyme de réussite qu'avec l'appui et la volonté de l'étudiant qui reste l'élément moteur de son projet. L'étudiant doit se faire connaître du Relais Handicap dès la rentrée et même en amont si les aménagements sont longs à mettre en œuvre. Vous trouverez ici un guide pratique présentant les aides dont vous pouvez bénéficier dans l'université et la marche à suivre pour en faire la demande.

Corinne Ponce,
Chargée de Mission Handicap





ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Les étudiants en situation de handicap sont des personnes ayant des capacités de réussite universitaire et d'intégration professionnelle mais présentant des déficiences ou des troubles qui peuvent générer des incapacités de manière temporaire ou définitive.

↳ **Handicap temporaire** : suite à un accident ou un problème de santé perturbant les études

↳ **Handicap moteur**

↳ **Handicap auditif**

↳ **Handicap visuel**

↳ **Troubles psychiques**

↳ **Troubles du langage et de la parole**

↳ **Troubles cognitifs**

↳ **Troubles de santé invalidant**



FAITES-VOUS CONNAÎTRE DU RELAIS HANDICAP

Vous devez adresser toute demande d'aide ou de soutien le plus tôt possible au Relais Handicap, avant votre inscription ou, à défaut, dès votre inscription et cela chaque année. Pour cela vous pouvez remplir le formulaire 'Fiche électronique de renseignements' en ligne sur le site de l'université à la rubrique handicap.

Cela nous permettra de mieux vous connaître et d'avoir une première évaluation de vos besoins en matière d'accessibilité et de mesures de compensation pour vos études. Vous pouvez aussi nous contacter directement par téléphone ou mail.

Le Relais Handicap vous donnera un rendez-vous pour un entretien personnalisé afin de compléter et de valider vos demandes. Cette démarche doit être renouvelée chaque année.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ↳ Plan d'accompagnement mis en place en Terminale (si vous en avez bénéficié)
- ↳ La « Fiche électronique de renseignements » remplie
- ↳ Numéro de dossier MDPH (si vous en avez un)



LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE VOS ÉTUDES

Aide à la communication :

- ↳ Interprétariat Langue des Signes Française (LSF)
(250 h maximum/an/étudiant)
- ↳ Codage Langage Parlé Complété (LPC)
(250 h maximum/an/étudiant)
- ↳ Transcription écrite simultanée, en lieu et place ou complément du codage ou de l'interprétariat
- ↳ Aide à la communication et à la prise de notes pour les étudiants présentant un handicap spécifique entraînant des difficultés de formulation

Mise à disposition des contenus des cours :

- ↳ Preneurs de notes
- ↳ Transcription en braille et adaptation de documents
- ↳ Interface de communication

Accompagnement pédagogique :

- ↳ Adaptation du cursus
- ↳ Soutiens pédagogiques et/ou linguistiques, tutorat personnalisé
- ↳ Travail en bibliothèque : aide à la manipulation (scanner ou agrandissement), enregistrement audio, équipement spécialisé.
- ↳ Enseignant relais dans chaque filière

Aides techniques et Accessibilité:

- ↳ Possibilité d'aide à la locomotion et au repérage dans l'université
- ↳ Prêt de clés d'ascenseurs et boîtiers de commande d'ouverture de porte automatique.
- ↳ Possibilité de prêt de matériel : enregistreur numérique, ordinateur portable, stylo numérique
- ↳ Gratuité des photocopies
- ↳ Aide à l'estimation des besoins humains et infrastructures dans le cas de mobilité internationale



L'AMÉNAGEMENT DE VOS EXAMENS

Si vous avez besoin d'aménagements pour vos examens, vous devez également prendre rendez-vous auprès du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Santé (SIUMPS) le plus tôt possible afin de faire établir un avis médical qui pourra faire les préconisations suivantes :

- ↳ temps majoré (tiers temps)
- ↳ assistance d'un secrétaire d'examen
- ↳ adaptations de supports d'examens (transcription en braille, documents agrandis)
- ↳ salle particulière et/ou accessible
- ↳ utilisation de matériel spécifique (ordinateur, imprimante portable, loupe...)

Confidentialité :

Le Relais Handicap s'engage à ne transmettre aucune information concernant votre situation sans votre accord.

EN RÉSUMÉ

L'Université a l'obligation de mettre « en œuvre les aménagements nécessaires à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de vos études » (article 20 de la loi du 11 février 2005), elle est responsable de la mise en œuvre des aides et de leur financement.

Pour savoir si pouvez en bénéficier, vous devez :

Adresser votre demande au Relais Handicap soit en ligne soit en nous contactant directement et ce à chaque début d'année universitaire. Pour tout aménagement lors des examens : prendre rendez-vous auprès d'un médecin du SIUMPS (à renouveler chaque année).





ADRESSES UTILES

Appariteur d'astreinte

Tél Site Victoire : 05 57 57 18 25 ou 06 01 16 06 66
Tél Site Carreire : 05 57 57 14 79

SIUMPS (Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Santé)

Domaine universitaire 13 avenue de Pey-Berland 33600 Pessac
Tram B/ Arrêt Doyen Brus
Tél : 05 56 04 06 06
Tél Site Victoire : 05 57 57 19 07
corinne.fabas@u-bordeaux2.fr

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Tél. 05 57 57 14 03 Fax. 05 56 90 17 51
suaps@u-bordeaux2.fr

SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation)

Site Carreire

Espace Cap Avenir 5D

Tél: 05 57 57 13 81 - Fax: 05 57 57 10 61

Site Victoire

Bât F, 1er étage

Tél: 05 57 57 18 04 - Fax: 05 57 57 19 04

suio@u-bordeaux2.fr

MDPH 33 (Maison départementale des personnes handicapées)

Immeuble le Phénix 264 boulevard Godard 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 99 69 00 - Fax : 05 56 99 69 50
mdph-acceuil@cg33.fr www.mdp33.fr

CROUS (centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

18 rue du Hamel 33000 Bordeaux
Tél: 05 56 33 92 17
www.crous-bordeaux.fr



Relais handicap Université Bordeaux Segalen

www.u-bordeaux2.fr/campus/relais-handicap

Alexandra DUTREIL et Virginie TISSINIER

Chargées de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

alexandra.dutreil@u-bordeaux2.fr

virginie.tissinier@u-bordeaux2.fr

relais-handicap@u-bordeaux2.fr

Enseignant relais dans votre filière :

Voir liste sur le site internet à la rubrique handicap/vos contacts

Où et quand nous trouver ?

Site Victoire

Bât N - RDC

3 ter place de la Victoire 33076 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 57 18 48 - Fax: 05 57 57 19 00

Mardi -Jeudi -Vendredi

9h à 12h30 - 14h à 16h30

Site Carreire

Bureau du service social, à côté de l'agence postale

146 rue Léo-Saignat 33076 Bordeaux Cedex

Tél accueil de Carreire : 05 57 57 14 79

Tél/Fax : 05 57 57 56 84

Mercredi -Jeudi : 9h-12h00

Vendredi : 9h à 12h30 - 14h à 16h30